

Séance du comité administratif du 1^{er} mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 1^{er} mars 2022, à 11 h 30, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Martine Chaput, secrétaire de direction.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 1^{er} février 2022 – Procès-verbal – Suivi et adoption
5. Administration
 - 5.1 La Halte – Prolongation de la disponibilité de l'aide financière
 - 5.2 Défi OSEntreprendre – Demande de partenariat – Autorisation
 - 5.3 Identité visuelle de la MRC – Offre de service – Autorisation
 - 5.4 Transport collectif et adapté – Aide financière de la Société de financement des infrastructures locales – Modification de projets – Autorisation
 - 5.5 Séances du conseil de la MRC – Repas – Autorisation
 - 5.6 Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Responsabilité professionnelle – Déclaration
 - 5.7 Dossier CSQ 235-17-000033-213 – Signature de l'entente – Autorisation
 - 5.8 Bilan de la formation du personnel de la MRC – Approbation
 - 5.9 Bilan de la formation du personnel du SSIRÉ – Approbation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Poste d'ingénieur civil – Embauche – Autorisation
 - 6.2 Conseiller en développement agroalimentaire – Prolongation de contrat – Autorisation
 - 6.3 Service de l'évaluation – Ouverture de poste – Autorisation
 - 6.4 Poste de stagiaire en évaluation – Embauche – Autorisation
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
 - 8.1 Association forestière du sud du Québec – Demande de soutien financier
 - 8.2 Agricultrices du Centre-du-Québec – Demande de commandite
 - 8.3 Ministère des Transports – Renouvellement des programmes d'aide financière – Suivi
 - 8.4 Forum de développement durable – Demande de commandite
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

Séance du comité administratif du 1^{er} mars 2022

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2022-03-038 Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2022-03-039 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant cependant le point suivant :

9.1 Balade gourmande – Contribution financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 1^{er} février 2022 – Procès-verbal – Suivi et adoption

CA-2022-03-040 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 1^{er} février 2022;

ATTENDU QUE le suivi est fait en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 La Halte – Prolongation de la disponibilité de l'aide financière

CA-2022-03-041 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 14 octobre 2015, a adopté la résolution numéro A.R.-10-15-13170 octroyant à la Coopérative de solidarité de services de remplacement agricole (maintenant La Halte) une aide financière provenant du Fonds agroalimentaire de L'Érable, maintenant intégré au Fonds régions et ruralité, pour une somme de 15 000 \$ répartie sur trois ans, afin de soutenir les nouveaux membres issus de la MRC de L'Érable qui désiraient adhérer à cette coopérative de services agricoles;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, en vertu de la résolution numéro CA-2020-02-040 adoptée le 4 février 2020, a prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 la disponibilité de l'aide financière réservée à l'organisme, laquelle se chiffrait alors à 2 500 \$;

ATTENDU QUE la pandémie et le manque de main-d'œuvre ont retardé l'utilisation de cette somme de 2 500 \$ et qu'une prolongation a également été accordée jusqu'au 31 décembre 2021 en vertu de la résolution numéro CA-2021-03-051;

ATTENDU QUE La Halte souhaite que ladite somme soit gardée disponible;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE PROLONGER la disponibilité de l'aide financière de 2 500 \$ réservée à La Halte dans le cadre du Fonds régions et ruralité jusqu'au 31 décembre 2024, date définitive pour l'utilisation de cette somme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec – Demande de partenariat – Autorisation

CA-2022-03-042 ATTENDU l'offre de partenariat financier pour la 24^e édition du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec datée du 7 février 2022 et soumise par l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ);

ATTENDU QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants annuellement de jeunes du primaire jusqu'à l'université, ainsi que de créateurs d'entreprise et qu'il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national;

ATTENDU QUE divers plans de visibilité sont offerts allant de 500 \$ à 3 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC désire contribuer à la hauteur de 500 \$, ce qui lui permettra en contrepartie d'obtenir la visibilité décrite dans l'offre de partenariat soumise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'APPROUVER la demande de partenariat soumise par l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) et visant le financement de la 24^e édition du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec pour une somme de 500 \$;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense prévue à même les activités financières de l'année 2022 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Identité visuelle de la MRC – Offre de service – Autorisation

CA-2022-03-043 ATTENDU QUE le logo de la MRC de L'Érable a été créé en 1998 et que la police utilisée à l'époque pose problème lors de la réalisation de certains documents;

ATTENDU QU'il y a possibilité de rafraîchir l'identité visuelle de la MRC sans modifier l'image et les couleurs d'origine du logo;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme AàZ Communications Événements en date du 4 février 2022 présentant plusieurs options;

ATTENDU QUE l'option choisie, au montant de 210 \$, consiste à la production de normes graphiques simplifiées qui permettra ainsi au logo actuel de perdurer dans le temps;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER la proposition soumise par la firme AàZ Communications Événements en date du 4 février 2022, pour une somme de 210 \$, plus les taxes applicables, pour rafraîchir l'identité visuelle de la MRC de L'Érable avec des normes simplifiées;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Transport collectif et adapté – Aide financière de la Société de financement des infrastructures locales – Modification de projets – Autorisation

CA-2022-03-044

Résolution abrogée
par la résolution
numéro 2022-12-376
adoptée par le conseil
le 13 décembre 2022.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 16 septembre 2020, a adopté la résolution numéro 2020-09-218 autorisant notamment la directrice générale à présenter une demande d'aide financière auprès de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif des personnes et aux immobilisations en transport en commun pour quatre projets, dont la modernisation du système de réservation/perception, l'implantation de la géolocalisation des véhicules et du temps réel, ainsi que l'acquisition (et l'installation) d'abribus;

ATTENDU QUE ces projets ont été autorisés de manière simultanée par le programme SOFIL, pour une enveloppe totale de 102 440 \$;

ATTENDU QUE des projets ont été regroupés et que les coûts pour deux projets ont changé entre le dépôt initial de la demande d'aide financière et la date de réalisation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER la modification des projets « Système de géolocalisation des véhicules et perception » et « Installation d'abribus », en demandant un transfert de 20 715 \$, du projet d'installation d'abribus vers celui de géolocalisation et de perception;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à déposer et à signer tous les documents requis auprès de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Séances du conseil de la MRC – Repas – Autorisation

CA-2022-03-045

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 24 novembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-11-332 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les séances ont lieu à 19 h 30;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont convoqués plus tôt dans la journée pour préparer les séances et qu'un repas doit être prévu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense évaluée à 2 500 \$, plus les taxes applicables, pour couvrir les frais de repas servis aux membres du conseil lors des séances en 2022;

D'AUTORISER le paiement des dépenses à même les activités financières – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Responsabilité professionnelle – Déclaration

CA-2022-03-046 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a à son service exclusif M^{me} Nathalie Ferland, à titre d'évaluateur agréé;

ATTENDU QUE M^{me} Ferland est membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de son renouvellement d'inscription au Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, M^{me} Ferland doit fournir les documents pertinents à sa demande de dispense au Fonds d'assurances, et ce, en vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, la MRC doit attester annuellement qu'elle se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par son évaluateur agréé dans l'exercice de sa profession;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* que la MRC de L'Érable se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^{me} Nathalie Ferland, évaluateur agréé, dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Dossier CSQ 235-17-000033-213 – Signature de l'entente – Autorisation

CA-2022-03-047 ATTENDU QU'un litige devant la Cour supérieure du Québec oppose une résidente à la MRC de L'Érable et d'autres défendeurs;

ATTENDU QUE la MRC est représentée par avocat dans ce dossier en vertu de son contrat d'assurance avec Promutuel Assurance;

ATTENDU QU'une conférence de règlement à l'amiable a eu lieu au palais de justice de Thetford Mines, le 9 février 2022, afin de tenter de régler le dossier à l'amiable;

ATTENDU QU'il y a eu entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, l'entente à intervenir dans le dossier CSQ 235-17-000033-213 et tout document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Bilan de la formation du personnel de la MRC – Approbation

CA-2022-03-048 ATTENDU QU'en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, tout employeur, dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède le montant fixé par règlement du gouvernement, est tenu de participer au développement des compétences de la main-d'œuvre en consacrant à des dépenses de formation admissibles un montant représentant au moins 1 % de sa masse salariale;

ATTENDU le bilan de la formation soumis du personnel de la MRC de L'Érable pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'APPROUVER le bilan de la formation du personnel de la MRC pour l'année 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Bilan de la formation du personnel du SSIRÉ – Approbation

CA-2022-03-049 ATTENDU QU'en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, tout employeur, dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède le montant fixé par règlement du gouvernement, est tenu de participer au développement des compétences de la main-d'œuvre en consacrant à des dépenses de formation admissibles un montant représentant au moins 1 % de sa masse salariale;

ATTENDU le bilan de la formation soumis du personnel du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER le bilan de la formation du personnel du SSIRÉ pour l'année 2021, tel que soumis.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Poste d'ingénieur civil – Embauche – Autorisation

CA-2022-03-050 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 8 décembre 2021, a adopté la résolution numéro 2021-12-393 autorisant l'ouverture d'un poste d'ingénieur civil, poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Gérald Ouellet à titre d'ingénieur civil, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 8 mars 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

Les représentants des villes de Plessisville et de Princeville et de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ne participent pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait au Service d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Conseiller en développement agroalimentaire – Prolongation de contrat – Autorisation

CA-2022-03-051 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 21 avril 2021, a adopté la résolution numéro 2021-04-115 autorisant l'embauche de M. Carl Robidoux, au poste de conseiller en développement agroalimentaire, contrat d'un an à temps plein;

ATTENDU QUE ce contrat vient à échéance le 15 avril 2022;

ATTENDU QU'il y a présentement plusieurs absences dans le secteur agroalimentaire, occasionnant un manque d'effectifs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER la prolongation du contrat de travail de M. Carl Robidoux à titre de conseiller en développement agroalimentaire jusqu'au 30 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Service de l'évaluation – Ouverture de poste – Autorisation

CA-2022-03-052 ATTENDU les besoins de main-d'œuvre au Service de l'évaluation afin d'effectuer, notamment, les visites de propriétés;

ATTENDU QU'un poste de technicien en évaluation est ouvert depuis plusieurs mois et que ce poste est toujours vacant;

ATTENDU QU'un poste de stagiaire en évaluation doit être pourvu dans les meilleurs délais pour la saison estivale afin de rattraper le retard;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de stagiaire en évaluation, poste à temps plein pour une durée de trois mois pendant la saison estivale;

D'AUTORISER la directrice du Service de l'évaluation à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2022 – Évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Poste de stagiaire en évaluation – Embauche – Autorisation

CA-2022-03-053 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 1^{er} mars 2022, a adopté la résolution numéro CA-2022-02-052 autorisant l'ouverture d'un poste stagiaire en évaluation d'une durée de trois mois à temps plein;

Résolution corrigée par
la résolution numéro
CA-2022-05-088
adoptée le 3 mai 2022.

Séance du comité administratif du 1^{er} mars 2022

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M^{me} Audréanne Dubois à titre de stagiaire en évaluation pour une durée de trois mois à temps plein, avec entrée en fonction le 23 avril 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2022-03-054 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de mars 2022, comme suit :

Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4339	BuroPro (divers)	339,98 \$
4340	Vertisoft (seagate exos)	585,00 \$
4341	Wix (forfait, boîte courriel fév. - Parc)	129,00 \$
4342	GoDaddy (nom de domaine - Parc)	30,00 \$
4343	Vision Informatique SDM (portables, écrans, claviers, souris)	4 000,00 \$
TOTAL :		5 083,98 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant
ICO Technologies inc. (contrat de support - sept. 2021 à janv. 2022)	1 228,73 \$
Association PARQ (participation plan marketing)	585,01 \$
Guillaume Desjardins (hébergement site Web - Journée forestière)	289,00 \$
E.M.P. inc. (travaux chemin forestier)	4 136,71 \$
Ondago (forfait annuel hébergement carte)	411,80 \$
Saveurs santé (marque de soutien - employé)	159,99 \$
Amazon (2 sacs portables - Ingénierie)	154,77 \$
Ministre des Finances (loyer barrages)	3 996,97 \$
AàZ communications événements (propositions graphiques pour valideur et carte à puce)	297,50 \$
Acolyte (hébergement site Web <i>prendstaplace.com</i>)	259,95 \$
Amazon (lampe pour projecteur)	148,63 \$
Amazon (emballage - Tourisme)	33,98 \$
Martech Signalisation inc. (poteaux et manchons)	579,00 \$
Déneigement N.S. Paradis senc. (charge de neige et abrasif)	262,25 \$
TOTAL :	12 544,29 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2022-03-055 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de mars 2022, comme suit :

Séance du comité administratif du 1^{er} mars 2022

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
03-001	ENPQ	1	Mise à jour MDS et MDO instructeur (Jean-Marc, Serge, Martin et Éric)	2 007,50 \$	2 007,50 \$
03-002	PG Solutions	1	Droit annuel d'utilisation et activation module transfert plan	332,00 \$	332,00 \$
03-003	Concept Numérique	1	Tablette numérique et accessoires véhicule (gestion incendie)	1 848,00 \$	1 848,00 \$
03-004	CAUCA	1	Licence d'utilisation (module véhiculaire)	2 000,00 \$	2 000,00 \$
03-005	CAUCA	12	Forfait données, support et développement (frais mensuels module)	50,00 \$	600,00 \$
03-006	Aréofeu	10	Anode pour les camions	213,61 \$	2 136,10 \$
03-007	Métallurgie des Appalaches	10	Plaque pour les anodes	100,00 \$	1 000,00 \$
03-008	Location Desjardins	1	Bottes uniforme nouveaux pompiers (réquisition ouverte)	1 000,00 \$	1 000,00 \$
03-009	L'Arsenal	1	Bottes de pompier (réquisition ouverte)	1 000,00 \$	1 000,00 \$
03-010	1200 Degrés	12	Gants de pompier	125,00 \$	1 500,00 \$
03-011	Chemise empire	1	Chemises d'uniforme (réquisition ouverte)	400,00 \$	400,00 \$
03-012	Martin Lévesque	1	Pantalons d'uniforme (réquisition ouverte)	500,00 \$	500,00 \$
03-013	Les cuirs Mario Laurierville	1	Ceintures d'uniforme (réquisition ouverte)	200,00 \$	200,00 \$
03-014	FPS Formation Premier Secours	1	Matériel de premiers soins (couvertures, etc.)	500,00 \$	500,00 \$
03-015	Mégaburo	1	Fauteuil de bureau	545,60 \$	545,60 \$
03-016	Ciné-or Odrey Caron	1	Capsule prévention des 3 SSI (6 vidéos)	1 000,00 \$	1 000,00 \$
03-017	ENPQ	9	Examen Officier non urbain	351,15 \$	3 160,35 \$
03-018	ENPQ	10	Examen RCCI (recherche et causes)	85,10 \$	851,00 \$
03-019	ENPQ	13	Examen MDO (matières dangereuses)	276,65 \$	3 596,45 \$
TOTAL :					24 177,00 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant
SAAQ (vignettes)	27,60 \$
Association des gestionnaires en sécurité incendie (ajustement cotisation)	4,60 \$
Tim Hortons (repas intervention)	141,89 \$
Les Marchés Tradition (repas intervention)	113,03 \$
Les Pneus PR Itée (réparation)	693,38 \$
Services Techniques Incendies Provincial inc. (ajustement calibration)	98,22 \$
Communication 1 ^{er} Choix inc. (réparation cellulaire)	175,00 \$
TOTAL :	1 253,72 \$

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Documents déposés

Les points 8.1 à 8.4 sont reportés à une séance ultérieure.

- 8.1 Association forestière du sud du Québec – Demande de soutien financier
- 8.2 Agricultrices du Centre-du-Québec – Demande de commandite
- 8.3 Ministère des Transports – Renouvellement des programmes d'aide financière – Suivi
- 8.4 Forum de développement durable – Demande de commandite

9. Divers

9.1 Balade gourmande – Contribution financière

CA-2022-03-056

ATTENDU QUE la Balade gourmande sollicite une contribution financière de la MRC de L'Érable pour l'édition 2022 qui aura lieu les 1-2 et 8-9 octobre;

ATTENDU QUE la Balade gourmande est un événement agroalimentaire et agrotouristique, incontournable pour les producteurs, transformateurs, artisans, restaurateurs, attrait et hébergement qui totalisent plus de 150 participants;

ATTENDU QUE la Balade gourmande sollicite la MRC en tant que partenaire public majeur pour un soutien financier triennal au montant de 15 000 \$ par année, pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la MRC ne peut, à ce moment-ci, s'engager pour les années 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER une contribution financière de 15 000 \$ pour l'édition 2022 de la Balade gourmande;

D'AUTORISER le paiement de la dépense comme suit :

- 3 000 \$ à même les activités financières de l'année courante – Développement économique;
- 12 000 \$ à même une appropriation de surplus – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2022-03-057

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général